

Avant de jeter, on trie!

Vos déchets ont de la valeur!



Avant de jeter, on trie!

Une quarantaine de Roméviens ont répondu à l'invitation du SIDEL, ce mardi 21 mai. Le thème du jour : le compostage individuel et collectif.

Le 1er janvier 2025 verra la suppression du ramassage par camions de nos containers personnels et l'interdiction de jeter dans la poubelle noire les résidus de cuisine et de table (RCT) soit les épiluchures, les restes de repas, les coquilles d'œufs... etc. Ces déchets ainsi que ceux issus de l'entretien du jardin (feuilles mortes, petits branchages, tontes de gazon) devront rejoindre le bac de compostage. En conséquence, soit vous disposez déjà d'un composteur dans votre jardin, soit vous allez devoir vous équiper ou vous rendre sur une des deux aires de compostage qui vont être mises en place dans le village : une sous le noyer situé à côté du terrain de tennis et donc proche des containers actuels derrière la salle des sports, qui resteront en place, et la seconde près des containers semi-enterrés qui seront installés derrière l'école près du parc de l'Olivier. Chaque aire devra être gérée par un binôme composé d'un élu municipal et d'un citoyen bénévole. Ils devront conseiller les habitants et veiller au bon fonctionnement des trois bacs qui ont chacun une spécificité bien précise.

Toute la procédure a été très bien expliquée lors de cette soirée, diaporama à l'appui, par Sylvain Lalanne, chargé de mission biodéchets au SIDEL de Lectoure.

On verra donc, dans un avenir proche, les Roméviennes et les Roméviens arpenter les rues de notre charmant village, labellisé Plus Beau Village de France, avec dans une main, le seau de compostage et dans l'autre le sac de 30 litres de matières non compostables. On n'oublie pas qu'il faudra continuer à amener dans les containers, papiers, cartons, emballages divers contenant, ... et le verre.

On pourrait penser que comme toute peine mérite salaire, les bons citoyens que nous sommes vont être récompensés par une baisse des taxes. Pas du tout ! On nous annonce bien une disparition à terme de la taxe sur les ordures ménagères incluse dans la taxe foncière. En plus d'augmenter régulièrement chaque année, elle était "foncièrement" injuste car calculée sur la valeur locative de votre bien et pas sur le nombre d'occupants. Comme si ce sont les m² au sol qui génèrent des déchets plutôt que celles et ceux qui marchent dessus !

Mais ne vous réjouissez pas trop vite, car cette taxe va être remplacée par une redevance individuelle. Chaque foyer sera muni d'une carte magnétique qui lui permettra d'ouvrir le container semi-enterré et d'y disposer son sac de 30 litres de matières non compostables et non recyclables. La première année servira de test à blanc pour déterminer à combien de sacs chaque foyer aura droit. Ensuite, probablement à l'horizon 2027 ou avant, si vous dépassez le nombre de dépôts à l'année, votre redevance sera majorée.

Au final, on va passer d'une tradition de service rendu à une contrainte légale. Certains diront une corvée, quand d'autres parleront de geste citoyen. Chacun se fera son opinion. Ma belle-sœur, qui, fort heureusement, habite loin du Gers, a pris position : "Plus je trie, plus je paye. Donc, c'est décidé, je ne trie plus". Souhaitons que cette décision reste isolée même si, dans la dernière Newsletter du SIDEL, des photos de dépôts sauvages devant les containers laissent augurer des comportements frondeurs.

Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas vous connecter au site internet du SIDEL. Les explications sont très claires.

<https://www.syndicats-lectoure.com/>



D2CHETS2.jpg



D2CHETS3.jpg



D2CHETS4.jpg

Une Aire en centre bourg

- ✓ Un lieu central et passant, proche des habitants
- ✓ Sur un terrain plat, accessible et ombragé
- ✓ Un lieu pratique au quotidien
- ✓ Stationnement possible pour les services de la Mairie.

D2CHETS5.jpg

Compostage Individuel	Compostage Collectif
✓ Le pain, biscuits, viennoiserie...	✗
✓ Les déchets verts (plantes, branchages, tonte de pelouse)	✗
✓ Les cendres	✗
✓ Les déchets liquides, crémeux...	✗
✓ Les coquilles / crustacés	✗
✓ Les déchets carnés	✗
✗ Les sacs et capsules dits compostables	✗

D2CHETS6.jpg